

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2024-25



À la séance ordinaire qui sera tenue le 11 juin 2024, à 19h30 au Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaine, si la température le permet, ou au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2024-25 : LOT 2 067 575 **(31, 102^E AVENUE)**

La demande vise à permettre la subdivision du lot actuel pour créer un lot d'une superficie de 551,3 mètres carrés au lieu de 555 mètres carrés tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 11 juin 2024.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 23 MAI 2024.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière